



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2020**

**DELIBERATION N° :  
DCM\_201109\_010**

**OBJET :** Opération "Terrain Boulanger"  
SHLMR - 25 LLS - Participation  
financière communale d'équilibre -  
Secteur de Jean Petit

NOTA : Le Maire certifie que le compte  
rendu de cette délibération a été affiché  
à la porte de la Mairie, le : 23 NOV. 2020

Nombre des conseillers en exercice : 39

Présents	35
Procuration	2
Votants	37
Abstention	0

Le Maire

L'élue déléguée  
Lucette COURTOIS



L'an deux mille vingt , le neuf novembre à 17h25, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON – Maire

**Présents**

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; MUSSARD Rose-Andrée ; MOREL Harry Claude ; LEJOYEUX Marie Andrée ; VIENNE Axel ; K/BIDI Emeline ; MUSSARD Harry ; HUET Marie-Josée ; LEBON David ; COURTOIS Lucette ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; LEVENEUR-BAUSSILLON Inelda ; LEBON Guy ; FULBERT-GÉRARD Gilberte ; KERBIDI Gérald ; HOAREAU Emile ; JAVELLE Blanche Reine ; NAZE Jean Denis ; HUET Henri Claude ; MUSSARD Laurent ; DAMOUR Colette ; AUDIT Clency ; MOREL Manuela ; COLLET Vanessa ; CADET Maria ; HUET Jocelyn ; GEORGET Marilyne ; LEICHNIG Stéphanie ; HOAREAU Sylvain ; HUET Mathieu ; FRANCOMME Mélanie ; BENARD Clairette Fabienne ; LEBON Louis Jeannot ; GUEZELLO Alin

**Absents – Représentés**

BATIFOULIER Jocelyne représenté(e) par VIENNE Axel  
K/BIDI Virginie représenté(e) par GUEZELLO Alin

**Absents**

NASSER Haïfa ; DAMOUR Jean Fred

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur VIENNE Axel, 5ème adjoint, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.



## Séance du 9 novembre 2020

**DÉLIBÉRATION N° : DCM\_201109\_010**

**OBJET :**

**Opération "Terrain Boulanger"  
SHLMR - 25 LLS - Participation  
financière communale  
d'équilibre - Secteur de Jean  
Petit**

### NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

#### Le Président de séance expose :

Dans le cadre de sa politique volontariste de structuration des différents quartiers, la Commune en partenariat avec les bailleurs sociaux, envisage plusieurs opérations de logements dans la programmation avec l'État sur les secteurs des hauts, notamment par le biais d'opération de logements aidés.

Par délibération n°20181213\_18 en date du 13 décembre 2018, le conseil municipal a approuvé la cession des parcelles cadastrées CE 887-913 d'une superficie de 7028 m<sup>2</sup> au profit de la SHLMR au prix de 597 000 €.

La SHLMR envisage après étude, la réalisation d'une opération de 25 logements individuels en bande en R+1 de type maison de ville (MDV) dénommée "Terrain Boulanger" sur ce foncier.

Le bilan prévisionnel de l'opération présentant un déséquilibre au regard des investissements nécessaires à la sortie de l'opération, en l'occurrence, il s'agit de travaux de terrassement, des réseaux AEP, eaux usées, eaux pluviales ou encore d'assainissement autonome et des voiries d'accès au lotissement.

Au regard du contexte technique et géographique de ces parcelles qui induisent des surcoûts d'aménagement et la nécessité d'obtenir un coût de loyer correspondant aux possibilités financières des familles à loger, la Commune consent à apporter sa contribution financière à l'opérateur. La SHLMR sollicite donc la Commune en vue d'une participation financière à hauteur de 272 000 €.

De plus, cette dépense sera déductible du prélèvement dû par la ville de Saint-Joseph chaque année, au titre de l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU).

Le versement de la subvention s'effectuera selon les modalités de versement suivant :

- 50 % à la date d'ouverture de chantier, soit 136 000€ HT ;
- 50 % à la date attestant l'achèvement et la conformité des travaux, soit 136 000€ HT.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver la participation de la Commune à hauteur de 272 000 € dans le cadre de la réalisation de l'opération de 25 logements individuels dénommée « Terrain Boulanger » ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention financière à intervenir entre la Commune et la SHLMR ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

---

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération du conseil municipal n°20181213\_18 du 13 décembre 2018 relative à l'approbation de la cession des parcelles cadastrées CE 887-913 au profit de la SHLMR,

**Vu** la note explicative de synthèse n°10,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :

**Présents : 35**

**Représentés : 2**

**Pour : 37**

**Abstentions : 0**

**Contre : 0**

**Article 1<sup>er</sup>**.- **APPROUVE** la participation de la Commune à hauteur de 272 000 € dans le cadre de la réalisation de l'opération de 25 logements individuels dénommée « Terrain Boulanger ».

**Article 2.-** **AUTORISE** le Maire à signer la convention financière à intervenir entre la Commune et la SHLMR ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

**Article 3.-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire  
par transmission en Préfecture le :  
Et publication ou notification  
Du :

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire

L'élue déléguée  
Lucette COURTOIS

